

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 12862

Numéro SIREN : 418 234 274

Nom ou dénomination : AUDIT BUGEAUD

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 72807



20180728072017

DATE DEPOT : 27/07/2018

N° DE DEPOT : 72807

N° GESTION : 2001812862

N° SIREN : 418234274

DENOMINATION : AUDIT BUGEAUD

ADRESSE : 18 rue Spontini 75116 Paris

MILLESIME : 2017

Greffes du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

01 AOUT 2018

Sous le N° :

72807

AUDIT BUGEAUD

SAS au capital de 50.000 Euros

18, Rue Spontini

75116 Paris.

RCS PARIS B 418 234 274

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 juin à 17 heures au siège social,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée AUDIT BUGEAUD au capital de 50.000 euros, divisé en 500 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Sont présents

- Monsieur Robert MIRRI, Propriétaire de 1 action A
 - Monsieur Benoît BERTHOU, Propriétaire de 1 action A
 - La société HAB représentée par Robert MIRRI, co gérant, Propriétaire de 498 actions B
- TOTAL égal au nombre d'actions composant le capital : 500 actions

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Benoît BERTHOU, préside la réunion en sa qualité de Président de la société AUDIT BUGEAUD.

Monsieur Robert MIRRI assure la fonction de secrétaire.

Monsieur Cédric DESSAUX, Commissaire aux Comptes de la société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des 500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est déclarée. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2017
- Le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,



BA

- Le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des projets de résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président précise que tous les documents prescrits par l'article R223-18 du Code de Commerce, et qu'il énumère, ont été adressés aux Associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais fixés par ledit article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 93.471 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président et au Commissaire aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des porteurs d'actions de catégorie A.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur l'unique convention mentionnée dans ce rapport est atteint, déclare approuver ladite convention.

Cette convention, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la Loi, a été approuvée à l'unanimité des porteurs d'actions de catégorie A.



617

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide, sur proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	93.471 euros
Report à Nouveau	75.785 euros
Montant à affecter	169.256 euros

Dividendes	150.000 euros
Report à nouveau	19.356 euros

Le montant du dividende est ainsi de 300 euros par actions.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 300 euros par action. Il sera mis en paiement le 22 juin 2018.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

La collectivité des Associés reconnaît en outre qu'il n'a été distribué aucun dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des porteurs d'actions de catégorie A.

QUATRIEME RESOLUTION

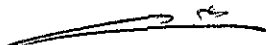
La collectivité des Associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'effectuer toutes formalités légales et notamment le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des porteurs d'actions de catégorie A.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Benoît BERTHOU



Robert MIRRI





AUDIT BUGEAUD

Société Par Actions Simplifiée

18 rue Spontini

75116

R.C.S PARIS 418 234 274

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AUDIT BUGEAUD

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUDIT BUGEAUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents tenus à la disposition des associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la Société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

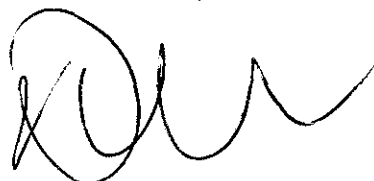
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 21 juin 2018



Cédric DESSAUX
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 666	4 487	2 179	933
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	10 250	5 750	4 500	1 922
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	26 347	21 446	4 901	15 115
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 900		5 900	5 900
	TOTAL (II)	49 163	31 684	17 479	23 870
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	175 872	8 000	167 872	221 671
	Autres créances	6 978		6 978	13 483
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	178 090		178 090	47 615
	Charges constatées d'avance	321		321	
	TOTAL (III)	361 261	8 000	353 261	282 768
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	410 424	39 684	370 740	306 638
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				5 900	5 900
(3) dont créances à plus d'un an					

Certifié conforme à l'original.

- 2 -

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	50 000	50 000
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	75 785	60 893
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice	93 471	14 892
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	224 256	130 785
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	15 255	18 135
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 363	39 623
	Dettes fiscales et sociales	105 866	118 096
	DETTES DIVERSES		
Autres fonds propres	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	146 485	175 853
Provisions	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	370 740	306 638
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		93 470,96	14 892,43
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		146 485	175 853
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 131 226		1 131 226	886 679
	Montant net du chiffre d'affaires	1 131 226		1 131 226	886 679
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			91	413
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			1 131 317	887 092
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			544 988	433 988
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 439	4 042
	Salaires et traitements			316 260	300 784
	Charges sociales du personnel			117 962	114 163
CHARGES D'EXPLOITATION	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			13 131	17 693
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			8 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				541
	Total des charges d'exploitation (2)			1 009 779	871 211
	RESULTAT D'EXPLOITATION			121 537	15 881

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		121 537	15 881
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		121 537	15 881
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3	119
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	3	119
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		6
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		6
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3	113
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		28 069	1 102
TOTAL DES PRODUITS		1 131 320	887 211
TOTAL DES CHARGES		1 037 849	872 318
RESULTAT DE L'EXERCICE		93 471	14 892

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **370 740 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 131 320 euros** et un total **charges de 1 037 849 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 93 471 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 370 740 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 1 131 320 euros et un total **charges** de 1 037 849 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 93 471 euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Pour les immobilisations non décomposables, conformément aux mesures de simplification pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Agencements et aménagements des constructions
Installations techniques

10 à 20 ans
3 à 6 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 6 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 6 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Pour les immobilisations décomposables, si les éléments ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est estimée à chaque clôture. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Méthode de comptabilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 10.466 euros sur la base de 149.515 euros. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 647000.

Le CICE est utilisé pour améliorer la compétitivité générale de l'entreprise.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes an 31/12/2017
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	10 175		6 741			16 916
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 175		6 741			16 916

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	9 200					9 200
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	31 147				14 000	17 147
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 347				14 000	26 347

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 900					5 900
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 900					5 900

TOTAL		56 422		6 741		14 000	49 163
--------------	--	---------------	--	--------------	--	---------------	---------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	7 320	2 917		10 237
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 320	2 917		10 237
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 133	3 067		9 200
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	19 099	7 147	14 000	12 246
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 232	10 214	14 000	21 446
TOTAL		32 552	13 131	14 000	31 684

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2017

PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		8 000		8 000
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		8 000		8 000
TOTAL GENERAL			8 000		8 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			8 000		
titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2017

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 900		5 900
	Clients douteux ou litigieux	9 600	9 600	
	Autres créances clients	166 272	166 272	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 978	6 978	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	321	321	
	TOTAL DES CREANCES	189 071	183 171	5 900
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2017

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 363	25 363		
	Personnel et comptes rattachés	6 922	6 922		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 410	49 410		
	Impôts sur les bénéfices	17 603	17 603		
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 792	27 792		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 139	4 139		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	15 255	15 255		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	146 485	146 485		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	15 255			

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	500,00	100,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	500,00	100,0000	50 000,00

Effectif moyen

	31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	4	
	Professions intermédiaires		
	Employés	5	
	Ouvriers		
	TOTAL	9	

AUDIT BUGEAUD

SAS au capital de 50.000 Euros
18, Rue Spontini
75116 Paris.

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 22 juin 2018

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, conformément aux textes légaux et réglementaires, de notre gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport général toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés et vous relatera l'accomplissement de sa mission.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires net a enregistré une progression de 245 K€. Dans le même temps les charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 138 K€.

La situation nette s'est améliorée à un montant de 94 K€ à la clôture de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Nous n'avons pas d'événement particulier à signaler à ce titre,

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires de l'exercice en cours, est en sensible augmentation par rapport à celui de la même période de l'exercice précédent. Nous sommes cependant dans l'attente de l'évolution des textes législatifs relatifs aux interventions des Commissaires aux Comptes.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

Nous vous signalons que depuis le 1er janvier 2009 et pour les exercices ouverts à compter de cette date, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, dans leur rapport de gestion, des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients. Cependant, cette obligation n'est pas imposée aux "petites entreprises" pour lesquelles deux des trois seuils suivants ne sont pas dépassés au titre du dernier exercice clos :

- total de bilan $\leq$ 4 millions d'euros,
- total du chiffre d'affaires net $\leq$ 8 millions d'euros,
- nombre moyen des salariés $\leq$ 50.

Notre entreprise ne dépassant aucun de ces seuils, cette information n'est pas reproduite.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 93.471 euros que nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	93.471 euros
Report à Nouveau	75.785 euros
Montant à affecter	169.256 euros

Dividendes	150.000 euros
Report à nouveau	19.356 euros

Le montant du dividende est ainsi de 300 euros par actions..

Nous vous informons enfin qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, conclues au cours de l'exercice écoulé et celles conclues antérieurement mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Votre Commissaire aux Comptes a été informé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices.

PRISE DE PARTICIPATION – PRISE DE CONTROLE

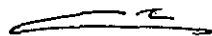
Nous portons à votre connaissance que nous n'avons pris aucune participation ni aucun contrôle au cours de cet exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Par ailleurs, il importe d'approuver le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au regard du Code Général des Impôts, engagées au cours de l'exercice. Aucune dépense n'entre dans cette catégorie.

Nous demeurons à votre disposition pour tous renseignements que vous voudrez obtenir.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président dont le mandat était en cours pendant la période précitée.



Benoît BERTHOU

Président